



**COPIE**

**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par Mr. BOUFFIOUX Thomas, demeurant Rue du Tombois, 21 à 1367 Ramillies, pour un bien sis Rue du Tombois, 21 et cadastré sous Ramillies, 3<sup>ème</sup> Division Geest-Gérompont, Section B, n<sup>os</sup> 247/C et 406/L.

Le projet consiste à **REGULARISER ET TRANSFORMER UN VOLUME ANNEXE.**

La demande est soumise, en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial, à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants et présente les caractéristiques suivantes :

1° La demande déroge au plan de secteur en vigueur pour le motif suivant : - la demande déroge à la destination de la zone d'aménagement communal concerté déterminée à l'article D.II.42 : la zone n'a pas été mise en oeuvre.

2° La demande concerne la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
15/06/2018	22/06/2018	Administration communale Le 06/07/2018 à 10h00

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, **sur rendez-vous uniquement\***
- une permanence aura lieu le samedi 23/06/2018 de 09h00 à 12h00
- une permanence aura lieu les jeudis 28/06/2018 et 05/07/2018 de 16h00 à 20h00, **sur rendez-vous uniquement\***

(\*) **Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte). Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.** Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 08/06/2018

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE